



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-11-06

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/11/2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHESNE, M. Thierry VOITELLIER (Pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de M. Michel BANCAL), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHENE (pouvoir à M. NOURISSIER), M. Michel BANCAL (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir à Mme Liliane HATTRY), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEULME), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. KAMEL EL FEDIL

Date de convocation : 5 novembre 2010

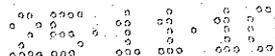
Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

N° de l'ordre du jour :

2010.11.06 : Mise à disposition du logiciel Dématérialisation des Virements et Prélèvements (DVP) par la Trésorerie Générale pour assurer le prélèvement de la facturation de l'école de musique de Buc



□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n°98-037-A-B-M du 20 février 2008 relative aux règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment le titre 3, chapitre 2, paragraphe 8.3 ;

.....

Depuis la rentrée 2010, la communauté d'agglomération a pris en charge la facturation de l'école de musique de Buc.

Afin de faciliter le paiement des factures et le suivi des recettes, le prélèvement a été proposé aux familles. Celui-ci nécessite la confection d'un fichier de prélèvement mensuel respectant les normes de la Banque de France.

La direction de l'enseignement musical et de la culture ne disposant actuellement d'aucun logiciel de facturation, le Trésorier Principal de Versailles Municipale a proposé une mise à disposition à titre gratuit du logiciel DVP qui permet une saisie des coordonnées bancaires et des montants à prélever en début de mois dans le respect du calendrier de la Banque de France.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *adopte la convention de mise à disposition du logiciel Dématérialisation des Virements et Prélèvements à titre gratuit par la Trésorerie Générale des Yvelines pour permettre le prélèvement des factures de l'école de musique de Buc ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout document y afférent.*

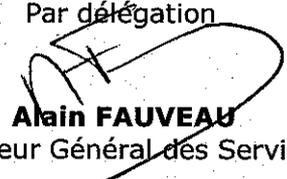
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 50

Suffrages exprimés : 62

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président
Par délégué


Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

